



Pa et pc, auprès de quel jaf?

Par **fabifab**, le **04/04/2011 à 12:47**

Bonjour,rnrnEt merci de bien vouloir m'aider. Je m'apprete a faire une requete auprès du JAF, concernant une pension alimentaire ainsi que pour une prestation compensatoire (cela fait 7 ans que je suis séparée du père de mon fils, mais non divorcée).rnrnMon souci est que nous habitons l'un en IDF (moi), lui dans le Sud Ouest.rnrnDois je faire ma demande près de chez lui? si oui...je ne pourrais jamais me déplacer.rnrnPuis je le faire au TGI près de chez moi?rnrnrnCordialement

Par **mimi493**, le **04/04/2011 à 13:56**

La PC est une indemnité en cas de divorce, donc pour en avoir une vous devez divorcer. Voyez un avocat.rnConcernant la PA pour l'enfant, c'est le TGI du ressort de la résidence de l'enfant

Par **fabifab**, le **04/04/2011 à 14:07**

Merci Mimi de votre réponse rapide.rnrnJ'avais une inquietude du fait que mon fils soit majeur...mais toujours scolarisé!rnrnEn ce qui concerne le divorce, cela devra malheureusement attendre.rnrnrnCordialement

Par **mimi493**, le **04/04/2011 à 14:21**

Il faudrait mieux que ce soit l'enfant qui demande la PA alors.

Par **fabifab**, le **04/04/2011** à **14:29**

Mimi,rnrnIl ne le fera pas...très proche de son père et de moi meme, il refuse de s'en meler, je le comprends bien d'ailleurs.

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **14:36**

Alors ne payez pour lui que ce que vous avez les moyens de payer.

Par **fabifab**, le **04/04/2011** à **14:51**

Ha....rnrnEt bien le strict necessaire c'est "ses transports pour le lycée, la cantine, l'eau, la nourriture, le chauffage, le médecin"...ca vous semble trop pour un enfant?

Par **mimi493**, le **04/04/2011** à **19:04**

Il doit grandir et prendre ses responsabilités. S'il refuse de demander à son père de contribuer, il doit aussi accepter que vous n'ayez plus les moyens de payer le transport et la cantine (pour le médecin, il est encore sous votre sécu et mutuelle)